



Bilan de l'année de la biodiversité

Conférence de Nagoya: un accord historique a été trouvé

Alors que les perspectives étaient plutôt sombres juste avant et pendant la tenue de la réunion des parties contractantes de la Convention sur la Biodiversité, une série d'accords a finalement été conclue. Certes, les objectifs ont été considérablement revus à la baisse et sont peu contraignants. Il n'en reste pas moins qu'un compromis a pu être trouvé à Nagoya.

L'ambiance était presque euphorique à la clôture de la conférence de Nagoya, le 30 octobre dernier. Même les ONG, dont l'ASPO et BirdLife International, reconnaissent la portée de l'événement.

La Convention sur la diversité biologique (CBD) a vu le jour au sommet de la Terre de Rio (1992). Elle comprend trois axes : la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources génétiques et leur partage juste et équitable (protocole ABS, Access and Benefit Sharing). En dix-huit ans, très peu de progrès ont été accomplis sur la scène internationale. Le sommet de Johannesburg de 2002 a vu les pays signataires se mettre d'accord sur un objectif très ambitieux : stopper l'érosion de la biodiversité jusqu'en 2010. Autant dire que ce but n'a pas été atteint, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement.

C'est sur ce constat d'échec que s'est ouvert le sommet de Nagoya. Après de multiples amendements et discussions, une série d'accords a finalement été conclue à la dernière minute. Les trois décisions les plus importantes sont:

- Accord sur un plan stratégique 2011-2020 qui indique les objectifs, les moyens et les instruments nécessaires pour enrayer la perte de la biodiversité en 2010.
- Signature du protocole ABS, juridiquement contraignant. C'était un préalable pour les pays en voie de développement et émergents avant d'entamer des pourparlers touchant à la préservation de la biodiversité.
- Approbation dans les deux ans d'un plan visant à mettre à disposition les moyens suffisants.

Augmentation des aires protégées

Les aires protégées, dont on sait qu'elles jouent un rôle crucial de réservoir de biodiversité, devraient augmenter jusqu'en 2020 pour atteindre 17% de la surface terrestre (actuellement 13%) et 10% de la surface marine (actuellement 1%). Ces chiffres se situent bien en dessous des objectifs de départ. D'autres dispositions visant à bannir les politiques nuisibles à la biodiversité ont aussi été adoptées à Nagoya.



ASPO

Le discours du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger lors du High Level Segment de la conférence sur la biodiversité.

La proposition de faire des dix prochaines années (2011-2020) la décennie de la biodiversité sera transmise à l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Ft et wm (présent à Nagoya)

La contribution de BirdLife

BirdLife International a présenté lors du sommet de Nagoya plusieurs initiatives pour la préservation de la biodiversité dont la première carte mondiale des sites importants pour les oiseaux (Important Bird Areas IBA). L'ASPO y a contribué en désignant les 31 sites suisses et s'engage pour les associer au réseau Emerald. Au total, les partenaires BirdLife de 120 pays ont défini 10'000 IBA en employant des critères homogènes basés sur la distribution des espèces d'oiseaux. Les oiseaux sont considérés comme des indicateurs précieux pour l'état de la biodiversité. Les IBA ne sont donc pas seulement importantes pour les oiseaux, mais également pour les autres espèces d'animaux et de plantes. Ces sites sont des lieux de grande biodiversité, comme cela a été souligné à Nagoya. En Ouganda par exemple, les IBA ne couvrent que 8% du territoire. Mais elles hébergent 74% des 1247 espèces de papillons connues et même 82% des espèces endémiques.

Certaines communes s'engagent

Plusieurs communes ont commémoré l'année internationale de la biodiversité avec conviction et inventivité. En Suisse romande, l'ASPO se plaît à citer les exemples de Nyon, Neuchâtel et Onex. A Nyon, la commune a lancé un inventaire de ses valeurs biologiques, des programmes de conservation pour les martinets et hirondelles, des actions pour ses cours d'eau et organisé une journée de la biodiversité, entre autres. La ville de Neuchâtel a entrepris un recensement de la diversité des espèces de son territoire, sous la houlette de ses institutions (musée d'histoire naturelle, jardin botanique). A l'instigation de la commune d'Onex, plus de 90 propriétaires ont signé la Charte des Jardins, un joli record!



Ville de Nyon

Stratégie sur la biodiversité: la Suisse se met enfin au travail...

Après la décision du Parlement imposant au Conseil fédéral de lancer une stratégie sur la biodiversité, en 2008, l'Office fédéral de l'environnement a entrepris de réaliser la « Stratégie biodiversité suisse », en coordination avec d'autres secteurs de l'administration. Un groupe d'experts (incluant l'ASPO) accompagne ce processus qui doit nous donner les lignes directrices pour une politique plus efficace pour préserver la diversité du vivant.



Les journées de la biodiversité

Plus de 10'000 participants ont participé aux différentes journées de la biodiversité organisées en juin par l'ASPO, le Forum biodiversité suisse et le Naturama d'Aargau. Des rencontres entre des centaines de chercheurs et le grand public et une formidable action de sensibilisation.



Du côté de l'ASPO...

La brochure «Biodiversité: source de richesse», diffusée à plus de 100'000 exemplaires, a été unanimement louée!



Quels montants pour la biodiversité ?

La Suisse peine à dégager des montants pour préserver la biodiversité. Cet investissement est pourtant bien placé tant les services et prestations de la nature sont importants. La destruction de la biodiversité nous coûte annuellement des sommes autrement plus conséquentes ! La Confédération n'a pas évoqué l'octroi de moyens supplémentaires dans ce contexte.



... mais peine à la concrétiser !

La Suisse aurait du arriver au sommet de Nagoya sur la biodiversité avec la stratégie. Cela aurait pu représenter une contribution significative et une volonté d'ajouter la pierre helvétique à l'édifice des efforts de la communauté internationale. Le processus a pris du retard ; la stratégie devrait être transmise au Parlement lors de la seconde moitié de 2011.



Cormoran : vers une régulation des oiseaux dans les réserves d'oiseaux ?

Le projet d'intervenir dans la réserve d'importance internationale du Fanel contre les cormorans est un coin enfoncé dans le statut de protection des derniers sanctuaires de faune sauvage du pays. Les chiffres des dégâts aux filets imputés aux cormorans de la réserve ne reposent sur aucune base solide. L'ASPO, Pro Natura et la Fondation Helvetia Nostra ont fait recours au Tribunal administratif fédéral.



Certains cantons vont de l'avant...

En Suisse romande, les cantons de Vaud et Genève montrent l'exemple. Vaud a lancé un réseau écologique cantonal. Genève a mis sur pied une loi cantonale sur la biodiversité et poursuit son engagement en faveur de la renaturation des cours d'eau et des zones humides. Plusieurs cantons n'en sont hélas pas aussi loin!



Grands prédateurs: leur avenir remis en question par le Parlement

Lors de la session d'automne, le Parlement a remis largement en question la protection dont jouit le loup. La Suisse pourrait même dénoncer la convention de Berne protégeant la faune et la flore sauvages si le loup n'est pas déclassé des espèces strictement protégées. Les cantons devraient avoir plus de liberté pour décider du sort d'une espèce protégée ce qui signifie que des politiques différentes pourraient être appliquées. Un non-sens pour des espèces qui peuvent traverser facilement en une nuit plusieurs cantons différents.

Convention alpine : le Parlement décide de ne pas signer les protocoles

La convention alpine vise à un développement durable du massif alpin. Ratifiée par les autres pays limitrophes, cet instrument est un pas vers une meilleure coordination des politiques nationales. Avec la décision du Parlement de fermer la porte, contre l'avis du Conseil fédéral, la Suisse fait cavalier seul et se discrédite auprès de ses voisins.



Quels parlementaires s'engagent pour la biodiversité ?

Les décisions du Parlement ont une influence non négligeable sur la biodiversité. L'ASPO a compilé les votes des dernières législatures qui touchaient à ce thème. Le tableau ci-dessous met en évidence les membres du Conseil national qui ont voté à 80% au moins selon les recommandations des associations de protection de l'environnement. Les votes du Conseil des Etats, qui ne sont pas nominaux, ne figurent pas. Les sujets retenus sont la question du loup (moyenne sur les douze motions déposées à la session d'automne 2010), la loi fédérale sur la protection des eaux (contre-projet solide à l'initiative « Eaux vivantes »), le renouvellement du fonds suisse pour le paysage et la Convention alpine. Bien que la question de la préservation de la biodiversité ne devrait pas faire l'objet en principe d'un clivage politique, on remarque que les parlementaires bourgeois désireux de s'engager pour la diversité du vivant sont très peu nombreux.

Ils ont voté pour la biodiversité!

Weber-Gobet Marie-Th. PCS 		Streiff Marianne PEV 		Rennwald Jean-Claude PSS 	
Levrat Christian PSS 		Allemann Evi PSS 		van Singer Christian PES 	
Steiert Jean-François PSS 		Daguet André PSS 		Zisyadis Josef LG 	
de Buman Dominique PDC 		Kiener Nellen Margret PSS 		Aubert Josiane PSS 	
Rielle Jean-Charles PSS 		Lumengo Ricardo 		Marra Ada PSS 	
Roth-Bernasconi Maria PSS 		Stöckli Hans PSS 		Voruz Eric PSS 	
Sommaruga Carlo PSS 		Wyss Ursula PSS 		Thorens Goumaz Adèle PES 	
Hodgers Antonio PES 		Frösch Therese GB 		Nordmann Roger PSS 	
Leuenberger Ueli PES 		Teuscher Franziska GB 		Brélaz Daniel PES 	
John-Calame Francine PES 		von Graffenried Alec PES 		Français Olivier PLR 	
Maire Jacques-André PSS 		Markwalder Bär Christa PLR 		Rossini Stéphane PSS 	
		Haller Ursula PBD 			